Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 81 (1955)

Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. Sont admis à participer au concours les personnes exerçant la profession d'architecte, âgées de moins de 40 ans. Les élèves réguliers, diplômés ou non, ainsi que les auditeurs d'une école d'architecture ne sont pas autorisés à concourir à moins d'avoir quitté l'école depuis un an.
2. Les concurrents sont priés de présenter *un projet, élaboré de façon indépendante* à la suite d'une commande ou pour une tâche qu'ils se sont librement fixée.
3. Le projet soumis comprendra les pièces que voici :
   — le programme et, éventuellement, une note explicative ;
   — un plan de situation, ainsi que les plans, coupes et façades les plus importants ;
   — une ou plusieurs perspectives, éventuellement une maquette ; en plus, pour les bâtiments déjà exécutés, des photographies.

   Nul besoin de pousser les plans au-delà de ce qui est nécessaire pour que l'on puisse se rendre compte des caractères principaux du projet.
   Le projet, sans la maquette (s'il y en a), ne doit pas dépasser une surface de 1,04 m de largeur sur 2 m de hauteur. Cette surface ne devra pas être présentée en plus de trois éléments (planches ou feuilles).
4. *Le jury considérera avant tout les qualités artistiques des projets et les apports créateurs qui s'y trouveraient.*
   Dans l'appréciation, il ne sera accordé aucune importance à l'ampleur du programme envisagé.
5. Ne pourront être examinés de façon approfondie dans le cadre du concours pour la bourse fédérale :
   — ni les détails de construction ;
   — ni les solutions d'ordre technique ou économique qui ne sauraient être jugées sans que le jury ait recours à des études spéciales.
6. Ne seront pas pris en considération :
   — les relevés de bâtiments existants (relevés à but scientifique, reconstructions, etc.) ;
   — les projets élaborés sous une direction, par exemple, à titre de travaux semestriels ou de diplôme dans une école, ou constituant le développement de semblables travaux ;
   — les projets établis en vue d'un concours d'architecture et qui ont été soumis à l'appréciation du jury compétent.
7. Les projets primés lors d'un précédent concours pour l'obtention de la bourse fédérale et remaniés ne pourront entrer en ligne de compte que s'ils contiennent des éléments à la fois nouveaux et essentiels.
8. Pour l'examen des travaux d'architecture, le Département fédéral de l'intérieur se réserve d'adjoindre des architectes à celui qui fait partie de la Commission fédérale des beaux-arts.

Les artistes qui désirent prendre part au concours 1956 sont priés de remplir deux formules d'inscriptions à retourner avant le 10 décembre 1955. Tous renseignements sont à demander au *Secrétariat du Département fédéral de l'intérieur*, à Berne.

STS SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)
Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section du bâtiment et du génie civil

1260. *Conducteur de travaux.* Pratique du bureau et du chantier. Age : jusqu'à 30 ans. Célibataire. Durée de contrat : 2 ans. Voyage payé. Entreprise, propriétaire suisse. Côte d'Or britannique. Afrique occidentale.

1264. *Technicien en bâtiment,* éventuellement *dessinateur en bâtiment.* Bureau d'architecture. Canton du Tessin.

1266. Jeune *ingénieur civil.* Projets d'usines hydroélectriques. En outre : *Candidat ingénieur.* Bureau et chantier. En outre : *dessinateurs.* Travaux hydrauliques et bâtiments. Entreprise d'électricité. Suisse alémanique.

1268. *Technicien en génie civil* ou *géomètre.* Bureau technique. Canton de Berne.

1270. *Ingénieur* ou *technicien en génie civil.* Travaux en galerie. Bureau d'ingénieur. Canton de Berne.

1272. *Technicien* ou *dessinateur en bâtiment.* Bureau d'architecture. Canton de Soleure.

1274. *Dessinateur.* Béton armé. Bureau d'ingénieur. Bords du lac de Zurich.

1284. *Technicien en génie civil.* Construction de routes et béton armé. En outre : *dessinateur.* Bureau d'ingénieur. Canton de Lucerne.

1286. *Dessinateur.* Bureau d'ingénieur à Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1954 : 1206, 1312; *de 1955 :* 264, 276, 518, 936, 1028, 1064, 1114, 1116, 1118, 1140, 1142, 1194.

Section industrielle

595. *Ingénieur* ou *technicien.* Installations de chauffage. Entreprise. Bords du lac de Constance.

597. *Technicien mécanicien.* Chauffage et ventilation. Intendance cantonale des bâtiments. Nord-ouest de la Suisse.

599. *Technicien électricien.* Haute tension. Comme adjoint du chef d'une usine hydroélectrique. Entretien des réseaux à haute tension et des stations transformateurs. Langues : allemand et français, si possible italien. Bonne santé. Age : environ 30 ans. Alpiniste. Surveillance des travaux de montagne en toute saison. Entreprise d'électricité. Canton du Valais.

605. *Dessinateur électricien* ou *mécanicien.* Zurich.

607. *Technicien mécanicien.* Vente. Branche frigorifique ou ventilation. En outre : *dessinateur.* Zurich.

609. *Chimiste.* Industrie des boissons. Environs de Zurich.

611. *Technicien mécanicien.* Vente. Huiles. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1954 : 635 ; *de 1955 :* 423, 429, 435, 531, 575.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 7 des annonces)

DOCUMENTATION DU BATIMENT

(Voir page 9 des annonces)

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES

La commande électronique « Variotron » - SCHLIEREN pour la traction des ascenseurs

(Voir photographie page couverture)

Le système électronique pour la commande des ascenseurs, développé par la Fabrique suisse de wagons et d'ascenseurs S. A. SCHLIEREN-Zurich, est une nouveauté marquante, appelée à modifier profondément ce domaine spécial de la technique. Jusqu'alors, les interrupteurs, relais et moteurs formaient les éléments principaux des commandes d'ascenseurs ; l'introduction des lampes électroniques a ouvert un nouveau champ d'activité qui s'est révélé des plus fructueux. Au début de 1952 ont été mis en service les premiers ascenseurs avec réglage électronique de la force motrice ; des dizaines d'autres installations de ce genre ont suivi, qui se placent parmi les ascenseurs les plus modernes et les plus perfectionnés. Grâce au « Variotron », les ascenseurs SCHLIEREN se distinguent par leurs caractéristiques de service agréables. Ils accélèrent et freinent de manière très douce et régulière ; de plus, ils s'arrêtent sans à-coups et avec précision, même aux plus grandes vitesses. Ces améliorations prennent une importance toute particulière de nos jours, où le bâtiment se développe en hauteur. Les manœuvres « collectomatic » SCHLIEREN contribuent aussi à augmenter la capacité des ascenseurs : elles réduisent les courses à vide au minimum et assurent un service régulier et efficient.

La page de couverture représente une salle de machines avec les armoires « Variotron » d'une installation d'ascenseurs SCHLIEREN.

Imprimerie La Concorde, Lausanne